



QUEL EST LA POLITIQUE DU PATRON ???

Depuis le changement de planning tant désiré par notre chère Direction et malgré un vote des agents qui n'a pas pu être vérifié par les OS locaux, des dysfonctionnements perdurent. En effet, une mixité des équipes est de mise pour les services de nuit. Les agents travaillent de moins en moins en équipe et ça se répercute sur l'ambiance. Lorsqu'on demande au service Origine les raisons qui les poussent à mélanger les équipes lors des nuits, ce service sensé travailler en autonomie a comme seule et unique réponse : « c'est le Directeur qui désire que les équipes soient mélangées, qu'il fallait garder des tours de nuit pour les agents qui en ont besoin pour arranger leur vie privée ». Si on veut mélanger les équipes, pourquoi élaborer des équipes ??? Diviser pour mieux régner ??? Même Einstein ne pourrait résoudre cette équation.

Nous avons reçu une quantité importante d'agents pour faire face à l'ouverture de la SAS. Ils sont sensés renforcer les équipes de détention, mais, comment se fait-il que certains postes ne soient pas couverts (PCI 2, PEP 2, DISPO) et que des agents se voient attribuer des RH supplémentaires, et qu'on rappelle des agents qui sont censés être en RH selon leur planning original. Encore une équation qu'Einstein ne pourrait pas résoudre.

On va nous expliquer que les agents prévus pour la SAS étaient retirés de la détention pour des formations à la SAS. On est d'accord sur ce point, mais, comment expliquer que les agents de la SAS disent que certaines formations ne servent à rien, et qu'ils passent certaines journées à ne rien faire.

Lors de la mise en place du nouveau service que nos chers camarades au stylo jaune nous ont gentiment concocté, il avait été dit par le Directeur qu'un premier bilan serait fait au mois d'avril. Le mois d'avril est passé... et pas de nouvelles... Pourtant tout ne semble pas aller dans le bon sens avec des rappels imposés et le non-respect de la charte des temps, notamment l'article 9 : « **Le nombre de longues journées consécutives (11 heures à 13 heures) est au maximum de trois. Dans le cas d'une période de travail de trois journées consécutives, il faut planifier à la suite au moins deux journées de repos consécutives** ». Le 19 janvier 2024, le Directeur écrivait aux agents par mail les phrases suivantes : « **Chaque agent est invité à envoyer par mail au service origine ses jours de préférence de rappel pour le mois en cours et à venir. Ce souhait sera ainsi pris en compte en priorité** ».

Monsieur le Directeur, quand vous aurez terminé de jouer au statisticien, veuillez prendre le temps d'expliquer à vos agents de terrain, votre comportement inapproprié et irrespectueux envers les personnels qui font tourner de manière efficace cet établissement.

Le bureau local